

L'initiative du Cadre de Responsabilisation

L'initiative du cadre de responsabilisation (AFi) est un effort de collaboration visant à accélérer les progrès et à améliorer la responsabilisation en ce qui concerne les engagements en matière de chaîne d'approvisionnement éthique dans l'agriculture et la foresterie. En apportant plus de clarté, de cohérence et d'efficacité à la mise en œuvre de ces engagements, cela aide à :



Halte à la Déforestation



Protéger d'autres écosystèmes naturels



Respecter les droits de l'homme



Soutenir les moyens de subsistance des producteurs et de la communauté

Pour plus d'informations sur l'AFi, veuillez visiter <https://accountability-framework.org/>.

Aperçu du cadre de responsabilisation et de son application

Le Cadre de Responsabilisation fournit une approche applicable à l'échelle mondiale pour l'établissement et la mise en œuvre des engagements en matière de déforestation, de conversion des écosystèmes et de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement agricoles et forestiers. Le cadre fait référence au droit international et aux bonnes pratiques existantes en matière de droits de la personne et d'environnement et ne vise pas à remplacer ou à dupliquer les initiatives, normes ou outils existants. De même, il ne s'agit pas d'un nouveau système de certification. Au lieu de cela, il fournit des normes et des directives communes pour aider à accélérer les progrès et améliorer la responsabilité pour les initiatives de chaînes d'approvisionnement responsables en :

- offrir aux entreprises des conseils pratiques sur la manière dont les différentes activités, outils et systèmes peuvent être utilisés pour soutenir les trajectoires d'amélioration et réaliser la mise en œuvre intégrale des engagements;
- clarifier les bonnes pratiques et les détails critiques pour la définition, la mise en œuvre, le suivi, la vérification et la production de rapports sur les engagements de la chaîne d'approvisionnement et leur réalisation;
- aider les entreprises à démontrer et à communiquer de manière crédible les progrès accomplis;
- contribuer à accroître la cohérence et l'alignement entre les différents standards, outils et systèmes de mise en œuvre; et
- accroître le niveau de consensus mondial autour des chaînes d'approvisionnement responsables, en particulier de la société civile.

Le but et l'application du Cadre sont expliqués plus en détail par les réponses ci-dessous.

Qui met en avant le Cadre de Responsabilisation?

Le Cadre est proposé par les partenaires de l'AFi, une coalition de représentants de la société civile qui, avec d'autres partisans, plaident en faveur de son adoption dans le contexte de la production et du commerce agricoles et forestiers.

Comment le Cadre de Responsabilisation est-il développé?

Le Cadre est en cours d'élaboration dans le cadre d'un processus de consultation mené par les partenaires AFI, avec une implication étroite des acteurs du secteur privé, des ONG et du gouvernement, et en suivant les bonnes pratiques applicables aux initiatives multipartites. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://accountability-framework.org/governance-participation-structure>.

Quelles sont les principales utilisations du cadre de responsabilisation?

Le cadre sert à informer l'établissement, la mise en œuvre et le suivi de chaînes d'approvisionnement responsables de manière efficace, crédible, rentable et évolutive. Cela nécessite des actions de la part des producteurs, des entreprises de la chaîne d'approvisionnement, des institutions financières, des ONG, des gouvernements et autres - tous encouragés à utiliser le cadre. Voir «utilisations spécifiques» ci-dessous pour plus de détails.

Les entreprises doivent-elles respecter l'ensemble du cadre? Est-ce une approche «tout ou rien»?

Les partenaires et les défenseurs de l'AFA préconisent que les entreprises et les autres utilisateurs respectent tous les éléments du cadre qui s'appliquent à leur organisation et à leur contexte. Cependant, il est également reconnu que la mise en œuvre complète peut prendre du temps. Pour les entreprises qui travaillent encore à la mise en place de chaînes d'approvisionnement responsables, le Cadre fournit une approche structurée pour poursuivre les améliorations progressives et démontrer les progrès accomplis.

Le Cadre «élève-t-il la barre» par rapport aux engagements existants de l'entreprise?

La portée environnementale et sociale des engagements recommandés dans les Principes fondamentaux (Sections A-D) définit un niveau de performance supérieur à certains engagements existants. Les entreprises dont les engagements sont actuellement plus faibles ou moins inclusifs que ces principes (et ceux qui manquent d'engagements) sont fortement encouragés à développer ou à revoir leurs engagements en fonction de ces sections du Cadre. Toutes les entreprises, quels que soient leurs engagements actuels ou leur absence, devraient appliquer les Principes fondamentaux relatifs à la mise en œuvre et au suivi (sections 1 à 9). Cela contribue à assurer une trajectoire d'amélioration significative et mesurable.

Les entreprises seront-elles évaluées par rapport au cadre? Peuvent-ils être certifiés contre cela?

Le Cadre de Responsabilisation n'est pas une norme de conformité ou un système de certification, il n'est donc pas possible de le faire certifier ou de le vérifier. Le cadre est plutôt un moyen pour les entreprises de démontrer et d'être tenues responsables de la mise en œuvre des engagements liés à la déforestation, à la conversion des écosystèmes et aux droits de l'homme. Ces progrès seront suivis et mesurés par les entreprises elles-mêmes et par des organismes externes, y compris des initiatives d'établissement de rapports et d'évaluation et des ONG; L'utilisation du cadre de responsabilisation peut aider à garantir que cela se fait de manière cohérente et crédible.

Les entreprises peuvent-elles faire des réclamations liées au cadre de responsabilisation?

Les entreprises sont encouragés à communiquer leur intention de suivre le cadre de responsabilisation. Ils sont également fortement encouragés à utiliser le cadre pour guider leur suivi et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de leurs engagements. Un tel reporting peut aider à justifier des allégations crédibles liées aux engagements de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, le cadre de responsabilité n'étant pas un système de certification, l'AFI n'a pas l'intention de soutenir les réclamations des entreprises concernant la conformité au cadre lui-même. Pour plus d'informations, voir s'il vous plaît <https://accountability-framework.org/claims>.

Utilisations spécifiques du Cadre de Responsabilisation

Le Cadre de Responsabilisation répond aux demandes du secteur privé pour que les ONG offrent des directives plus claires, plus simples et plus unifiées sur la manière de formuler, de mettre en œuvre et de mesurer les progrès vers des engagements responsables en matière de chaîne d'approvisionnement. En tant que tel, le Cadre est conçu pour être utilisé par les entreprises qui produisent, commercialisent ou achètent des produits agricoles et forestiers, ainsi que les fournisseurs, les clients et les financeurs de ces sociétés.

Comment les entreprises peuvent-elles utiliser le cadre de responsabilité?

Le Cadre de Responsabilisation aide à informer la prise de décision et les actions de l'entreprise pour établir, mettre en œuvre et surveiller des programmes de chaîne d'approvisionnement responsables. Plus précisément:

- i) **Fixer des engagements:** Les entreprises peuvent se référer aux définitions du cadre de responsabilité et aux principes fondamentaux (en particulier la section A-D) pour aider à développer un nouvel engagement ou à actualiser leur engagement actuel.
- ii) **Mise en œuvre et suivi des engagements:** Les entreprises peuvent utiliser les sections 1 à 9 des Principes fondamentaux, ainsi que les définitions et directives opérationnelles correspondantes, pour orienter les efforts visant à remplir leurs engagements. Ce matériel peut être appliqué de différentes manières, notamment par: i) les processus, systèmes et activités de l'entreprise; ii) les codes fournisseurs, les contrats, les activités de gestion et de soutien; et iii) travail sous contrat avec des fournisseurs de services qui appuient la mise en œuvre ou la vérification de chaînes d'approvisionnement responsables

Les groupes d'utilisateurs prévus comprennent les directeurs, les responsables et les membres du personnel responsables des achats, des opérations régionales, de la gestion des fournisseurs et de la durabilité (y compris les programmes Les Principes fondamentaux fournissent une vue d'ensemble des éléments clés d'un programme de chaîne d'approvisionnement responsable, tandis que les Orientations opérationnelles fournissent un niveau de détail plus approfondi qui peut être particulièrement pertinent pour les membres de l'équipe opérationnelle et le personnel régional.

Les autres utilisateurs visés sont les suivants:

- **Les groupes affectés par la production et le commerce des produits de base** peuvent utiliser le Cadre pour suivre les conditions et les impacts sur le terrain et participer aux processus de responsabilisation afin de protéger leurs droits et leurs intérêts.
- **Les producteurs et les associations de producteurs** peuvent appliquer le Cadre pour répondre aux préférences des acheteurs en matière d'approvisionnement responsable et rechercher les avantages du marché pour fournir un tel approvisionnement.
- **Les gouvernements** peuvent utiliser le Cadre pour informer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques afin de développer des secteurs de produits nationaux compétitifs dans le contexte des cadres politiques mondiaux actuels et des attentes du marché. En leur qualité d'acheteurs de produits de base ou de régulateurs du commerce, les gouvernements peuvent utiliser le Cadre pour aider à mettre en œuvre des normes de passation des marchés ou des dispositions commerciales favorisant des chaînes d'approvisionnement responsables.
- **Les initiatives de reporting et d'évaluation** peuvent utiliser le Cadre pour aider à développer des méthodologies qui soutiennent une approche commune et significative pour l'évaluation des progrès liés aux engagements de la chaîne d'approvisionnement.
- **Les institutions financières** peuvent utiliser le Cadre pour informer les pratiques de prêt responsables sur la base des performances réelles des emprunteurs potentiels par rapport aux principaux risques sociaux et environnementaux.
- **Les prestataires de services de mise en œuvre** peuvent utiliser le Cadre pour améliorer la crédibilité et la valeur de leur travail en appliquant des approches acceptées des meilleures pratiques en matière de mise en œuvre, de suivi et de vérification.
- **D'autres initiatives de la chaîne d'approvisionnement (y compris les systèmes de certification et les programmes sectoriels)** peuvent utiliser le Cadre pour élaborer des normes, des engagements ou des paramètres nouveaux ou révisés afin de les aligner sur des approches mondiales communes.

Au fur et à mesure que les utilisateurs appliquent le Cadre, l'AFi les encourage à partager des études de cas, à mettre en évidence les difficultés de mise en œuvre et à identifier les sujets sur lesquels une plus grande clarté ou des conseils sont nécessaires. Ce type de contribution - qui sera facilité par un mécanisme de retour

d'information à développer - contribuera à renforcer le cadre au fil du temps grâce à l'expérience collective des utilisateurs travaillant à la mise en place de chaînes d'approvisionnement responsables.

Portée et organisation du Cadre de Responsabilisation

Portée du sujet

À l'heure actuelle, le cadre de responsabilisation se concentre sur les thèmes environnementaux et sociaux critiques les plus souvent inclus dans les engagements de la chaîne d'approvisionnement des entreprises et pour lesquels la clarté de la mise en œuvre et du suivi est la plus urgente. Ces sujets comprennent la protection des forêts et des autres écosystèmes naturels, les droits fonciers, les droits des travailleurs et d'autres droits de l'homme.

L'AFi reconnaît qu'il existe de nombreuses autres questions de durabilité importantes liées à l'agriculture et à la foresterie, telles que l'augmentation de l'efficacité de la production, la réduction des risques liés aux pesticides et la protection des ressources en eau. À l'avenir - en fonction de la demande et des commentaires des parties prenantes - le cadre pourra être élargi pour aborder d'autres sujets tels que ceux-ci. Pour l'instant, les entreprises sont fortement encouragées à résoudre ces autres problèmes importants en appliquant ou en participant à d'autres normes, partenariats et initiatives axés sur ces sujets.

Portée physique et de la chaîne d'approvisionnement

Le Cadre aborde les thèmes centraux dans le contexte des unités de production agricole et forestière (c'est-à-dire les exploitations agricoles et les forêts), des installations de traitement primaire et des paysages et des communautés dans lesquels elles se trouvent. Cela comprend le rôle critique des négociants, des entreprises en aval et des institutions financières dans la gestion, le soutien, le financement, la surveillance et la production de rapports de leurs chaînes d'approvisionnement et portefeuilles d'investissement respectifs. Le cadre ne traite pas des impacts environnementaux ou sociaux ou des risques associés aux étapes de la chaîne de valeur au-delà de la production et du traitement primaire, tels que l'expédition ou la fabrication.

Organisation du Cadre de Responsabilisation

Le cadre de responsabilisation comprend trois parties. Les **Principes de Base** fournissent un cadre de haut niveau pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des engagements en matière de chaîne logistique. Le **Guide Opérationnel** fournit des directives plus détaillées sur l'application des principes fondamentaux. Il spécifie également la relation entre le cadre de responsabilisation global et différentes définitions, normes, outils et initiatives régionaux, nationaux et spécifiques aux produits. Enfin, une **Interface Utilisateur** sera fournie au début de 2019 pour permettre au personnel de l'entreprise et aux autres utilisateurs d'accéder facilement aux informations sur les sujets et au niveau de détail correspondant à leurs besoins.

Processus de développement du cadre et calendrier

Le cadre de responsabilisation est en cours d'élaboration en 2018 par le biais d'un processus itératif et consultatif. En juillet 2018, une version révisée des Principes fondamentaux et un projet partiel de directives opérationnelles (couvrant un sous-ensemble de sujets) sont en cours de publication pour consultation des parties prenantes. Les sections restantes du Guide opérationnel seront publiées pour consultation plus tard en 2018. Les projets de consultation seront suivis de projets de travail publics pour permettre aux entreprises et aux autres parties prenantes de commencer à appliquer le Cadre à la fin de 2018. Le Cadre complet devrait être publié examen par les parties prenantes vers janvier 2019, suivi de la publication de la version 1.0 du cadre complet peu après. Veuillez consulter le site Web de l'AFi pour obtenir les dernières mises à jour sur les processus et les brouillons disponibles pour l'examen et la consultation des parties prenantes.